

LE TRAIT DU NORD : un patrimoine culturel à redéfinir

UNE RACE CRÉÉE PAR LA VOLONTÉ DES GENS DU NORD

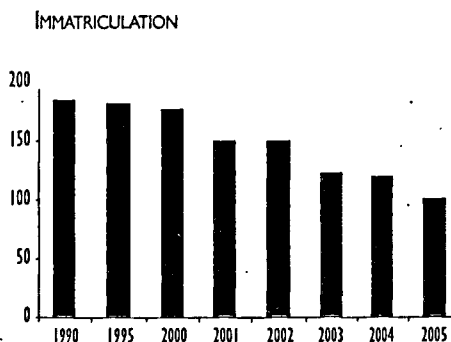
En 1902, le conseiller général du Nord, Auguste Potié, déclarait : « Depuis dix ans, les agriculteurs du Nord et les cultivateurs-éleveurs protestent contre la façon dont leurs produits sont jugés [...] ; les cultivateurs belges s'efforcent d'augmenter par tous les moyens possibles la vigueur du cheval ; les nôtres font du cheval de guerre alors qu'il leur faut du cheval de trait [...] Qu'on permette à nos cultivateurs de faire le cheval dont ils ont besoin. ». L'année suivante, en 1903, la société des agriculteurs du Nord créait le « stud-book du cheval de Trait du Nord ».



Le cheval de trait du Nord est indéniablement un rameau du trait Belge, élevé dans cette région naturelle et transfrontalière du Hainaut. Mais la volonté éclairée des agriculteurs du nord, avec le soutien finan-

cier du conseil général, d'adapter ce cheval à leurs besoins, ont fait sa spécificité et son incroyable succès dans les années 1930, dans le Nord et l'est de la France, jusqu'en Allemagne.

Le déclin de son utilisation, amorcé dès 1950 avec la motorisation des grandes fermes est marquée par la perte en 1965, de sa dénomination initiale en « Ardennais du Nord ». Aujourd'hui, avec un nombre de juments saillies chaque année inférieur à 150, le trait du Nord-est, avec le Mulassier du Poitou et l'Auxois, l'une des trois races françaises de trait les plus menacées.



UNE POLITIQUE DE SAUVEGARDE ENGAGÉE IL Y A PRÈS DE 20 ANS

Les premières actions publiques pour enrayer la chute des effectifs de Trait du Nord ont été engagées au milieu des années 1980. Le centre régional de ressources génétiques (C.R.R.G.) du Nord-Pas-de-Calais et l'association pour la promotion de l'élevage du cheval dans la circonscription de Compiègne (A.P.3.C) sont créés respectivement en 1985 et 1988. Mais c'est en 1991 que le premier plan d'actions, conjoint entre les Haras nationaux et le C.R.R.G., est mis en place et en 1992, l'appellation originale « Trait du Nord » est reprise. La passion de quelques éleveurs et la promotion de l'attelage de loisirs ont contribué à ralentir la chute des effectifs. Cependant, la boucherie chevaline, qui a alourdi les modèles, reste le principal mode de valorisation économique des élevages.



En 1996, la création du label « poulains du Nord » vise à promouvoir une production qui réponde aux attentes d'une clientèle spécifique. Combiné sans doute aux épidémies de vache folle en 1997 et de fièvre aphteuse en 2001, cette initiative a permis une stabilité, malheureusement temporaire, des élevages. La mesure a, en partie, rempli son objectif. Cependant le faible rendement de carcasse du Trait du Nord, la rareté et le coût élevé du foncier dans la région, la disparition des bouchers chevalins adhérant à la démarche mettent en évidence ses limites et celles du marché de la viande chevaline pour le Trait du Nord.

En 2004, un programme d'élevage est conclu entre les Haras nationaux et le syndicat d'élevage du cheval de trait du Nord visant à mieux organiser l'autonomie de gestion et financière de l'association de race désormais agréée par le ministère de l'agriculture. Ce programme porte sur près de la moitié des aides directes de l'Etat et s'appuie sur la réalisation d'objectifs définis conjointement.

DES RÉSULTATS CONTRASTÉS, MALGRÉ DES MOYENS FINANCIERS CONSÉQUENTS

La définition, en cours, du 4^{ème} plan d'action de sauvegarde et de valorisation du Trait du Nord, menée conjointement avec celui trait du Boulonnais, s'est préalablement attachée à évaluer ces politiques menées depuis plus de 15 ans. Ce travail, initié au début de l'année 2007 par les Haras nationaux et mené en partenariat avec le C.R.R.G. et le syndicat d'élevage, a mis en évidence la complexité, mais l'importance des moyens publics déjà accordés en faveur de la race malgré leur forte décroissance ces dernières années. L'Etat, les Haras nationaux, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, le C.R.R.G., le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, le conseil général du Nord et plusieurs communes, engagent ensemble près de 180 000 € annuellement pour préserver ce patrimoine vivant menacé, dont les effectifs continuent de régresser.

Ce soutien financier peut se répartir entre :

- des aides directes, c'est-à-dire directement perçues par les éleveurs ou les utilisateurs pour environ 40 %,
- des aides structurelles, c'est-à-dire bénéficiant au syndicat d'élevage (dont le programme d'élevage) ou aux institutions d'appui (Haras nationaux et C.R.R.G. notamment) représentant près de 45 %.
- un troisième type d'aide, non négligeable, a également été identifié, correspondant à des aides indirectes, plus diffuses car souvent liées à de l'événementiel, comme les concours et les participations aux routes de trait attelé, pour environ 15 %.

Cette évaluation qui enregistre les succès de certaines actions, a surtout mis ainsi en évidence la nécessité de mieux préciser la priorité des objectifs et d'améliorer conséquemment l'adéquation globale des moyens affectés.

D'ABORD FAVORISER LE MAINTIEN DES EFFECTIFS ET DES SAVOIR-FAIRE

Avec un effectif global sur la France et le Benelux inférieur à 3 000 animaux, et un nombre annuel de naissances en France inférieur à 100, aucune véritable sélection génétique n'est envisageable pour le Trait du Nord. L'objectif en matière de sauvegarde de la race doit donc d'abord s'attacher au maintien des effectifs.

La variabilité génétique de la race est de fait assurée par les constants apports de reproducteurs des rameaux de mêmes origines qui proviennent des pays voisins du Nord. Cependant, cette possibilité d'apport extérieur à la race ne stimule pas actuellement la production française et la sélection au sein même de la race. L'absence constatée d'élevages français de lignées mâles, en témoigne. En revanche, si les apports se transforment en échanges génétiques avec le trait Belge, la diminution des effectifs pourraient être mieux enrayerée.

Le Trait du Nord constitue par ailleurs davantage une spécificité culturelle : une race issue d'une volonté des agriculteurs du Nord du début du XX^e siècle et le témoin d'une tradition locale d'élevage avec notamment la conduite au cordeau. Le maintien et la transmission de ces savoir-faire, avec l'animation rurale, sont donc constitutifs de la sauvegarde du Trait du Nord.

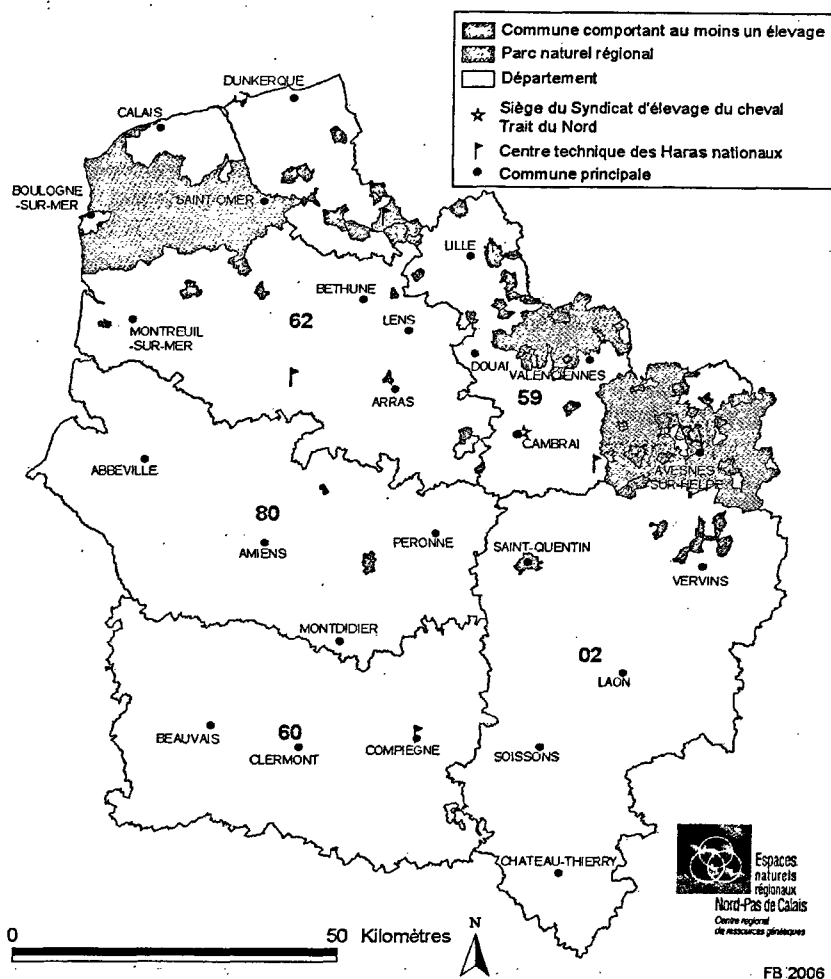
Enfin, la race entretient une prédisposition génétique de dégénérescence des tissus au niveau des membres, communément appelé « pattes à jus », qui handicape sa valorisation à l'âge adulte. L'expression de cette disposition est notamment favorisée par des manques d'exercice, d'hygiène et de soins. La sensibilisation et la formation des éleveurs apparaît donc nécessaire.

VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DU TRAIT DU NORD

A l'issue du travail d'évaluation mené cette année, la formation d'un consensus autour des principes de gestion de la race par l'ensemble des partenaires incite à promouvoir une gestion intégrée par la mise en cohérence globale des moyens affectés et des objectifs visés. Le plan de sauvegarde conjoint entre les Haras nationaux et le C.R.R.G., d'une part, et le programme d'élevage avec le syndicat d'élevage, d'autre part, ont vocation à être regroupés au sein d'un unique document, témoignant de la volonté d'une action concertée.

Ainsi, les concours d'élevage, devenus de simples « courses à la prime » et non plus des outils de sélection doivent davantage être organisés

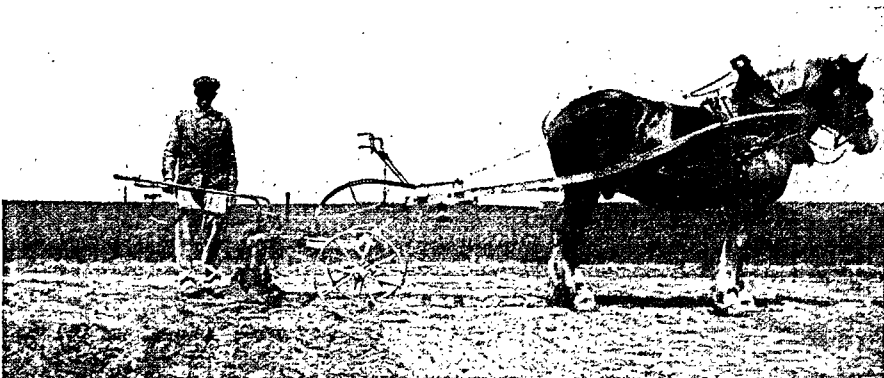
RÉPARTITION DES ÉLEVAGES DE CHEVAUX TRAIT DU NORD EN NORD/PAS-DE-CALAIS/PICARDIE EN 2005



comme animation pédagogique et rurale, et donc dissocier, au moins partiellement, la notation de la distribution des primes afin que chaque éleveur reçoive un appui financier en lien avec les dépenses engagées pour présenter son animal. De la même manière, la création du Pôle du Trait du Nord de Saint-Amand-les-Eaux (cf. *équ'idée* n°60, pp. 24-25) par le Parc naturel régional Scarpe-Escout, associe la reproduction à travers des regroupements d'éleveurs, la transmission du savoir-faire, la valorisation et l'utilisation. Il associe plus fortement l'ensemble des acteurs : le

C.R.R.G. va par exemple être intégré au sein de la commission de stud-book.

Egalement, l'abandon depuis plusieurs années par les Haras nationaux de la monte à domicile, concomitamment avec l'arrêt d'activité de plusieurs étalonniers privés, a sans doute été préjudiciable au maintien du nombre de juments saillies. Mais cette organisation se révélait très onéreuse et manquait par conséquent de viabilité sur le long terme. Outre le confort apporté à l'éleveur, l'aspect culturel du « service à domicile » auprès de nombreux petits éleveurs ne doit pourtant pas être négligé et ne peut être compensé par une quelconque juste répartition du nombre de centres techniques ou de mise en place des Haras nationaux. La mise en œuvre d'un tel service, via la synchronisation des chaleurs déjà réalisée avec succès depuis de nombreuses années dans d'autres régions et pour d'autres races de trait, doit contribuer à soutenir l'élevage traditionnel tout en offrant un service modernisé et susceptible de relancer l'activité des éleveurs.



Ludovic PACAUD